



INFO PRESSE

—23.11.11



L'ADEME, PARTENAIRE DES EXPLOITATIONS AGRICOLES DANS LA TRANSFORMATION DE LEUR ACTIVITE

A l'occasion de la Journée Technique annuelle *Agriculture & Energie*, organisée avec le Ministère de l'Agriculture, l'ADEME rappelle que les secteurs agricole et forestier constituent des leviers incontournables d'amélioration de la performance énergétique française. Pour les inciter à développer un modèle d'exploitations plus durables, et ainsi réduire leur vulnérabilité à la volatilité des cours des énergies fossiles, le Ministère de l'Agriculture a créé le [Plan Performance Énergétique des Exploitations Agricoles](#) (PPE). L'ADEME, notamment dans le cadre du PPE, accompagne les exploitants au quotidien dans la transformation de leur activité.

Un contexte économique et environnemental qui encourage les exploitants à repenser leur modèle

L'agriculture est aujourd'hui très dépendante de la fluctuation du prix de l'énergie, d'une part parce qu'un certain nombre d'équipements fonctionne avec des énergies fossiles, et d'autre part parce que la fabrication et le transport d'engrais ou d'alimentation animale sont très gourmands en énergie. De plus, **il existe de grandes disparités entre les filières**, mais aussi entre les exploitations d'une même filière, en matière de dépendance énergétique, il est donc nécessaire d'aider l'ensemble des acteurs, petites et grandes exploitations, à faire évoluer leur modèle.

Enfin, l'objectif fixé par le Grenelle Environnement d'atteindre une part de **23% d'énergies renouvelables dans le mix énergétique à l'horizon 2020** est une opportunité économique et écologique pour les exploitants agricoles et forestiers :

en effet, **les projets de méthanisation et de production de biomasse** – qui représentent plus de 50% des objectifs EnR à l'horizon 2020 - **développés à grande échelle par ces professionnels sont un pilier incontournable sur lequel la France s'appuiera.**

Des solutions sont déjà mises en oeuvre pour opérer cette transformation en profondeur

Mis en place par le Ministère de l'Agriculture, le PPE impose la généralisation des diagnostics énergie dans les exploitations : **il permet de cerner les marges de progrès de l'exploitation et de construire, avec un conseiller, un plan d'amélioration réaliste et volontaire.** Un dispositif qui, lorsqu'il porte sur l'ensemble des postes de consommation énergétique et d'émissions de gaz à effet de serre, a prouvé son efficacité : une expérimentation réalisée en 2010 sur 250 exploitations a montré que les engagements pris par les agriculteurs au terme d'un diagnostic énergétique se traduisaient par une **économie potentielle moyenne de 6% de l'énergie consommée sur la**

L'ADEME met à disposition des exploitants agricoles des outils et publications pour les aider à relever ces défis :

- [Clim'agri](#) et [Dia'terre](#), des outils permettant aux exploitations et aux territoires d'évaluer la performance environnementale globale,
- Des informations sur les dispositifs financiers, tels que les [certificats d'économies d'énergie](#) (CEE),
- Ouvrage [Economies d'énergie sur l'exploitation agricole](#) décrivant les actions pratiques de réduction des consommations,
- La [page dédiée](#) sur le site de l'ADEME,
- [L'avis de l'ADEME](#) sur la méthanisation agricole.

base de changements comportementaux seuls.

Pour mettre en œuvre ces engagements, les exploitants peuvent bénéficier du soutien financier des fonds européens et des collectivités locales et régionales. **L'ADEME soutient également des programmes d'actions, incluant le financement de postes de chargés de missions qui accompagnent les exploitants au quotidien dans la réduction de leur consommation d'énergie et la production d'énergies renouvelables et assurent un dialogue continu avec les différentes organisations professionnelles.**

Quelle agriculture pour demain ?

Afin d'imaginer les solutions de demain, **L'ADEME finance également des études et programmes de recherche**, parmi lesquels l'appel à intentions BIP, Bioressources Industries Performance, lancé chaque année dans le cadre du programme AGRICE, Agriculture pour la Chimie et l'Energie. **Les résultats de ces recherches permettent de faire évoluer l'exploitation elle-même, mais aussi les filières et l'organisation territoriale.**

D'autre part, L'ADEME lancera fin 2011 un appel à projets de recherche « Agriculture et forêt » sur deux axes : efficacité énergétique et atténuation des émissions de gaz à effet de serre.

Quelques exemples à suivre

Des exploitations qui limitent leurs dépenses énergétiques

- [Récupération de la chaleur émise par un tank à lait dans une exploitation agricole](#) - Rhône-Alpes
- [Système de séchage solaire des fourrages dans une exploitation agricole](#) – Limousin
- [Méthanisation agricole au Groupement Agricole d'Exploitation en Commun \(GAEC\) des Châtelets](#) – Rhône-Alpes

L'ADEME EN BREF

L'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie (ADEME) participe à la mise en œuvre des politiques publiques dans les domaines de l'environnement, de l'énergie et du développement durable. Afin de leur permettre de progresser dans leur démarche environnementale, l'agence met à disposition des entreprises, des collectivités locales, des pouvoirs publics et du grand public, ses capacités d'expertise et de conseil. Elle aide en outre au financement de projets, de la recherche à la mise en œuvre et ce, dans les domaines suivants : la gestion des déchets, la préservation des sols, l'efficacité énergétique et les énergies renouvelables, la qualité de l'air et la lutte contre le bruit.

L'ADEME est un établissement public sous la triple tutelle du ministère de l'Ecologie, du Développement durable, des Transports et du Logement, du ministère de l'Industrie, de l'Energie et de l'Economie numérique et du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche. www.ademe.fr